

Attestation d'études professionnelles

Du financement MELS pour les AEP : une bonne nouvelle

Lors de la rencontre du **Comité mixte** sur la formation professionnelle, tenue le 25 octobre dernier, le **réseau des commissions scolaires** a reçu de bonnes nouvelles de la part du **MELS**. En effet, à la suite de la demande de financement pour l'offre de programmes de formation conduisant à des AEP, déposée en mai dernier, le **MELS** nous informait que la demande était retenue parmi les priorités ministérielles et qu'elle sera analysée dans le volet « coûts de développement » lors des discussions que le **MELS** aura dans le cadre de la *revue de programmes*. Le dossier sera donc transféré au **Comité MELS-réseau** sur les ressources financières et matérielles, afin qu'il assure les suites appropriées.

Un premier bilan très positif

Nous reproduisons, ci-après, un tableau (Tableau A) qui présente un bilan consolidé (2004-2006) des résultats obtenus à partir des 25 premières cohortes qui avaient terminé au 31 août 2006.

En moyenne, 13 personnes étaient inscrites dans chaque cohorte pour un total de 325 inscriptions. Dans certains secteurs, le recrutement a été plus difficile, parce que l'offre de formation visait une clientèle très ciblée (Emploi-Québec) ou parce que le secteur était peu populaire. Au total, **261 élèves ont terminé leur formation**, soit 80,3 % des personnes inscrites. Parmi ces finissants, on compte 217 élèves qui ont reçu une attestation et un relevé de compétences. Les 44 autres élèves ont reçu seulement le relevé de compétences. Cela s'explique par le fait que certains élèves n'ont pas réussi tous les modules et que d'autres n'avaient pas les préalables de secondaire 3.

Lors de la relance, 207 personnes ont été rejointes. Parmi celles-ci, 172 (83 %) personnes affirment travailler ou poursuivre présentement leurs études, dont 160 (77,3 %) ont un emploi lié à leur formation. C'est là une performance très remarquable. Ces premières données très fragmentaires tendent déjà à démontrer la pertinence de la mise en œuvre de ces nouveaux programmes de même que leur efficacité pour répondre à des besoins de main-d'œuvre.

Ne manquez pas de lire ...

Y a-t-il urgence d'agir?

Le Québec tout entier assiste, depuis quelques années, à une recrudescence inquiétante des maladies contractées en milieu hospitalier.

Suite à la page 2



Dans ce numéro :

Du financement MELS pour les AEP : une bonne nouvelle	1
Un premier bilan très positif	1
Urgence	2
La mode est au vert	3
Une auto « toute équipée »	5

N'oubliez pas... de répondre au sondage sur la pertinence et l'efficacité du bulletin AEP.

Tableau A

Au 31 août 2006 :

• Nombre de cohortes ayant terminées :	25
• Nombre d'élèves inscrits :	325
• Nombre d'élèves inscrits qui ont terminé la formation :	261
• Nombre de personnes rejointes lors de la relance :	207
• Nombre de personnes en emploi lié à la formation :	160

Y a-t-il urgence d'agir?

Le Québec tout entier assiste, depuis quelques années, à une recrudescence inquiétante des maladies contractées en milieu hospitalier. Le virage ambulatoire a vu croître les hospitalisations dites *de courte durée* et les *chirurgies d'un jour*. Mais on observe également un phénomène moins heureux : on déplore trop souvent des prolongations de séjours à la suite de maladies ou d'infections nosocomiales. Gastroentérites, clostridium difficile (*C. difficile*) font régulièrement l'objet des manchettes télévisées et des journaux mettant, à tour de rôle, tel ou tel centre hospitalier au cœur d'une publicité dont il se passerait volontiers.

Alarmé par l'ampleur du phénomène, le **gouvernement du Québec** a commandé une enquête et, tout récemment, en 2005, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié un rapport intitulé *D'abord ne pas nuire...Les infections nosocomiales au Québec, un problème majeur de santé, une priorité*.

L'étude ministérielle confirme la croissance des infections contractées en centres hospitaliers et met en évidence des carences importantes dans les habitudes d'hygiène de l'ensemble du personnel œuvrant dans ces milieux.

La surcharge de travail de toutes les catégories d'employés de la santé, l'entretien déficient des installations et des instruments médicaux utilisés, la sophistication et la complexité des nouveaux outillages utilisés, entre autres, sont identifiés comme facteurs aggravants. On assiste donc à l'éclosion de plusieurs souches plus virulentes de certaines bactéries et il arrive que des patients doivent malheureusement prolonger leur séjour pour soigner une maladie ou une infection dont ils ne souffraient pas au moment de leur admission à l'hôpital.

Le **Rapport Aucoin** (du nom de son rédacteur) propose donc l'adoption de mesures rigoureuses et systématiques de contrôle et de prévention des infections et une mise en pratique non moins sévère d'habitudes hygiéniques dans les établissements hospitaliers. Tous les intervenants du milieu de la santé sont invités à ajuster leurs comportements afin de contribuer à la lutte contre les maladies et infections nosocomiales.

Au cœur des fonctions de travail visées se trouve le métier **d'assistant technique en stérilisation**.

Cette fonction, bien qu'essentielle en milieu hospitalier et bien que reconnue et identifiée au Code national des professions, ne bénéficie d'aucune formation spécifique standardisée et qualifiante. Il n'existe présentement aucune formation professionnelle initiale préparant à l'exercice de cette fonction de travail! La formation est laissée au bon vouloir des hôpitaux qui forment *sur le tas* leurs employés désireux d'apprendre le métier. Les normes et objets d'apprentissage varient selon les institutions.

Les appellations désignant l'employé affecté à la stérilisation des équipements varient, elles aussi, selon le milieu : on parle indifféremment de **préposé à la stérilisation**, de **stérilisateur d'instruments médicaux ou d'aide de centre de distribution**, pour désigner la personne dont la tâche principale est de voir à la stérilisation des instruments utilisés en institution hospitalière.

La **Commission scolaire des Premières-Seigneuries**, qui s'intéresse particulièrement aux fonctions de travail reliées au secteur de la santé, a récemment présenté une étude de pertinence sur le sujet. Elle propose d'offrir aux futurs travailleurs de ce domaine, une formation complète et standardisée qui tiendra compte de l'évolution des besoins et de la spécification de la fonction.

L'**assistance technique en stérilisation** a ceci de particulier : c'est la seule fonction dont l'unique objet est d'assurer la stérilisation de matériel médical. Les autres catégories d'intervenants de la santé sont tenus d'appliquer des normes et d'adopter des pratiques conformes à l'hygiène; l'assistant technique en stérilisation est celui qui a la responsabilité première de l'asepsie et de la décontamination des instruments utilisés en médecine.

La proposition faite par la **Commission scolaire des Premières-Seigneuries** est de reconnaître le caractère unique de cette fonction de travail en offrant aux individus qui la pratiquent et aux institutions qui l'utilisent une formation complète et standardisée sanctionnée par un document reconnu.

Le choix de ce format de programme est intimement lié à la rigueur inhérente à la démarche de sa rédaction et à la possibilité qu'elle offre de recourir à l'expertise nationale pour en assurer la qualité. La standardisation de la formation apparaît aussi comme un facteur important. Elle permettra en effet d'aplanir les difficultés actuelles résultant de la multiplicité des milieux de formation, tout en tenant compte des besoins spécifiques à chacun d'eux.

L'assistance technique en stérilisation est une des plus anciennes fonctions de travail dans le domaine de la santé. Elle existe depuis aussi longtemps que les hôpitaux eux-mêmes, mais elle n'avait jamais été reconnue en tant que métier unique et s'associait souvent à d'autres fonctions.

Cela changera bientôt si le **MELS** donne son autorisation à la création d'un programme de formation qui lui soit propre.

Le besoin de main-d'œuvre qualifiée va croissant dans le secteur de la santé et il en va de même pour ce qui est de l'**assistance technique en stérilisation**. Ces futurs travailleurs qualifiés seront de plus en plus sollicités; l'évolution des sciences médicales et l'apparition de nouveaux outils, aussi sophistiqués que spécialisés, feront de cette catégorie de travailleurs des partenaires incontournables dans la lutte aux infections et maladies contractées en établissement. Un programme de formation assurant la qualité de leurs interventions dans l'exercice de leur métier apparaît comme une nécessité.

Ce dossier, fort important parce qu'il touche à notre santé collective est à suivre de près; et les travailleurs de la santé que la vie intéresse, pourraient bien, d'ici peu, se voir offrir un *vieux métier*, coiffé d'une toute nouvelle sanction : l'AEP.

Pour en savoir davantage sur ce projet et sur le métier d'assistant technique en stérilisation, on peut communiquer avec madame Hélène Hudon, conseillère pédagogique à la **Commission scolaire des Premières-Seigneuries**, en composant le (418) 622-7821, poste 7512.

La mode est au vert

La préoccupation écologique est sans doute le phénomène contemporain ayant le plus marqué l'évolution des sociétés occidentales au cours des quarante dernières années. Jamais n'aura-t-on été aussi sensibilisé à la santé de la planète que depuis la deuxième partie du XX^e siècle. Le monde politique a vu naître les *partis verts*, les populations ont mis au monde des organismes voués à la surveillance des comportements humains et industriels en matière d'écologie et la société, dite de consommation, s'est vu imposer des règles et des normes visant à protéger ce que nous qualifions désormais de *notre environnement*.

Ce « virage écologique » a, somme toute, amené chacun à s'interroger à l'égard de sa pratique envers la santé de la planète. Les grands acteurs économiques — les grandes industries — ont aussi été appelés à contribution et doivent maintenant tenir compte, dans leurs activités, du bien-être de la planète. Du même coup, une foule de comportements nouveaux ont fait leur apparition. Désormais, on récupère, on nettoie, on transforme, on recycle et, de façon générale, on cherche à diminuer, sinon à contrer, les sources et les facteurs de pollution.

De nouvelles fonctions de travail et de nouveaux métiers visant à servir la préoccupation écologique, ont fait leur apparition. Des industries entièrement vouées au recyclage et à la transformation de biens périmés ont maintenant pignon sur rue. Bref, le vert est devenu la couleur à la mode et le symbole d'une réalité incontournable.

Mais le nouveau comportement crée aussi ses besoins. Les industries qui se consacrent à l'*écologie* ont évolué et réclament maintenant leur propre main-d'œuvre qualifiée.

L'**opérateur en nettoyage industriel** est celui qui effectue des travaux de nettoyage au jet d'eau sous pression, de pompage sous vide; il est chargé de la récupération, du transfert et de l'entreposage des matières résiduelles; il est souvent appelé à utiliser différentes machines-outils spécialisées. Les camions aspirants et à jet d'eau sous pression ainsi que beaucoup d'autres outils fonctionnant sous vide ou sous haute pression font partie de son environnement de travail. Or, cette fonction est en quête de travailleurs qualifiés. La demande est forte.



PHOTO : M. James Haley, conseiller pédagogique à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, se préoccupe du dossier nettoyage industriel depuis 2002. Il travaille en collaboration avec la table des partenaires du CSMO de l'environnement.

Jusqu'à maintenant, l'industrie pouvait recourir à deux formats de programme pour former ses travailleurs : le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le programme de formation sur mesure en entreprise (FME).

La **Commission scolaire du Lac-Saint-Jean**, présentait récemment une *étude de pertinence* sur le sujet afin d'obtenir du **MELS** le financement nécessaire pour développer un nouveau programme d'études en lien avec la fonction de travail d'**opérateur en nettoyage industriel**. C'est à la fin de mai 2006 que le **MELS** a accordé le financement demandé. Le temps est venu, pense-t-on, d'harmoniser les pratiques et les programmes pour assurer aux travailleurs et aux industries œuvrant dans ce domaine, une formation complète et adéquate convenant à l'ensemble du territoire québécois. En d'autres termes, on pense qu'il est temps de circonscrire la fonction de travail et de faire de l'**opérateur en nettoyage industriel**, un travailleur compétent à l'expertise admise, pouvant œuvrer partout où le besoin existe sur le territoire québécois et bénéficiant d'une qualification reconnue.

On compte faire appel au format des programmes qualifiants de courte durée, menant à l'émission d'une **attestation d'études professionnelles** (AEP), pour former cette nouvelle main-d'œuvre.

La perspective d'emploi, pour ces travailleurs qualifiés, est bonne et s'étend au secteur parapublic. Les municipalités du Québec emploient beaucoup de travailleurs dont les tâches sont analogues à celles des opérateurs en nettoyage; elles pourraient constituer un débouché naturel pour les nouveaux travailleurs qualifiés.

Le salaire horaire moyen versé aux opérateurs en nettoyage industriel peut atteindre 20\$ l'heure. Ce salaire pourrait être appelé à croître avec l'apparition d'une qualification reconnue.

Pour en savoir davantage sur cette fonction de travail et sur l'évolution du projet de formation, on peut communiquer avec monsieur James Haley, conseiller pédagogique à la **Commission scolaire du Lac-Saint-Jean** (418) 669-6120, poste 6124.

Une auto « toute équipée »

Vous possédez une voiture automobile?

Si oui, livrez-vous à un petit exercice d'observation. Portez attention aux instruments de bord et aux divers systèmes qui ont été ajoutés au « modèle de base » que vous avez acheté.

Le décompte est effarant!

Parmi les plus usuels, on trouve maintenant les régulateurs de vitesse, l'antidémarrage ou le système d'alarme; vos fenêtres sont peut-être actionnées à l'électricité et vous démarrez peut-être le moteur à distance... Le verrouillage automatique est également actionné à l'électricité et à distance; les portières de certains modèles peuvent aussi s'ouvrir et se fermer sur le simple déclic d'une télécommande.

Si vous possédez un véhicule un peu plus dispendieux, il sera muni d'un système audio sophistiqué et bénéficiera probablement d'une chaîne vidéo aux effets stéréophoniques incluant, bien sûr, un casque d'écoute dernier cri.

Une voiture plus luxueuse aura un système de repérage par satellite (GPS); vous pourrez y brancher sans difficulté votre ordinateur personnel portable (si le véhicule n'a pas déjà son propre ordinateur de bord).

Nous avons tous vu cette réclame publicitaire télévisée où la mère de famille, assise côté passager, se tourne vers ses enfants, assis à l'arrière, et explique le fonctionnement des différents systèmes mis à la disposition des passagers; le tout se veut un clin d'œil aux voyages en avion alors que l'hôtesse de bord informe sa clientèle des diverses mesures de sécurité et de l'emplacement des sorties d'urgence de l'avion... Le message est clair : la voiture automobile possède maintenant une panoplie d'instruments et de commodités de tous ordres.

Tous les systèmes énumérés plus haut, font partie de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les **systèmes ajoutés** aux véhicules automobiles.



PHOTO :
M. Alain Maynard, directeur adjoint au CFP des Riverains de la Commission scolaire des Affluents, a été l'initiateur des premières activités de formation sur mesure financées par Emploi-Québec pour répondre aux besoins des entreprises qui œuvrent dans le domaine des systèmes ajoutés.

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



Retrouvez-nous sur notre site Internet:
<http://www.fcsq.qc.ca/>

Suite de l'article ... Une auto « toute équipée »

La liste n'a pratiquement plus de limite. L'évolution des technologies électriques, électroniques et informatiques étant ce que l'on sait, les grands constructeurs de voitures n'ont pas fini de nous surprendre et d'adapter toutes sortes de nouveaux produits et de les mettre au service des futurs propriétaires de véhicules.

L'installation, l'entretien et la réparation de ces systèmes ajoutés ne peuvent relever du traditionnel mécanicien dont la préoccupation est toute autre.

Habituellement, la pose de ces systèmes est confiée à l'employé qui fait l'installation des pare-brises. Mais, le domaine s'est spécialisé. Il fait de plus en plus appel à des compétences et des connaissances qui dépassent maintenant celles requises pour la simple pose de pare-brises et des fenêtres actionnées à l'électricité.

Il faut maintenant former et spécialiser des employés. La formation existante s'adresse aux travailleurs déjà en emploi et aux détenteurs de DEP en mécanique automobile. Mais le besoin de main-d'œuvre dans ce domaine est suffisamment important pour que l'on pense à former de nouveaux travailleurs qui seront spécifiquement formés pour la pose, l'entretien et la réparation de l'ensemble des systèmes ajoutés existants.

La nouvelle fonction de travail serait, en quelque sorte, associée à celle de la réparation et la pose de vitres d'automobile qui, par ailleurs, est déjà définie selon la classification nationale des professions.

La formation serait offerte dans le cadre des programmes de courte durée menant à une **attestation d'études professionnelles** (AEP).

La **Commission scolaire des Affluents** assure la maîtrise d'œuvre du projet et travaille en collaboration avec le **Comité paritaire de l'automobile Lanaudière-Laurentide**, le **Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services automobiles** ainsi qu'avec une dizaine d'entreprises de la région.

La réalisation du programme d'**installateur de systèmes ajoutés** est prévue pour juin 2007.

Le nouvel ouvrier qualifié qui complétera cette formation pourra, mise à part l'installation elle-même, assurer le service à la clientèle, vendre des accessoires, élaborer des devis estimatifs pour l'entretien ou la réparation et interpréter les instructions des fournisseurs. Sa formation sera complète.

Il existe déjà, dans la région de Montréal, des possibilités de se perfectionner « en ligne » à l'égard de certains des systèmes ajoutés. Mais, comme nous le disions plus haut, cela ne concerne essentiellement que les travailleurs déjà en emploi et ne fait que confirmer le besoin d'une nouvelle main-d'œuvre qualifiée. On parle donc, ici, d'un métier qui a le vent dans les voiles et pour lequel la demande est croissante.

Pour en savoir plus sur le projet et sur la fonction de travail, on peut communiquer avec monsieur Alain Maynard, directeur adjoint, au centre de formation professionnelle des Riverains, de la **Commission scolaire des Affluents** (450) 492-3538, poste 2200.

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination:

- Robert Goyer

Rédaction:

- Réal Mailhot

Réalisation:

- Hélène Pilote